



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 du mois de décembre à 12 heures, se sont réunis au Conseil Départemental de la Somme, les élus des collectivités suivantes, convoqués le 21 novembre 2024 :

AMIENS METROPOLE

GEST Alain
MERCUZOT Benoît
(Excusé, pouvoir donné à M. Gest)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

WATELAIN Michel
BUISSET Christophe

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

BEAUVARLET Franck
CARON-DECROIX Virginie

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Caron-Decroix demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la réunion du 04 octobre 2024, et demande à le valider.
Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

M. Beauvarlet est désigné Secrétaire de séance.

- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 02/2024

Il convient de réajuster les crédits de fonctionnement 2024 de la façon suivante :

Déduire des crédits du chapitre 012, afin de les basculer au chapitre 011 et ainsi clôturer les dépenses imprévues.

Section de fonctionnement

Dépenses :

<u>Chapitre</u>	<u>Nature de la dépense</u>	<u>B.P. 2024</u>	<u>Vote modificatif</u>	<u>B.P. 2024 + DM2</u>
11	Charges à caractère générales	900 191.00	50 000.00	950 191.00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 010 000.00	-50 000.00	960 000.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, valident à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative n°02/2024, telle que présentée ci-dessus.

- **LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) CONCURRENT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

La société SUN'R spécialisée dans le photovoltaïque a fait parvenir une offre de manifestation d'intérêt spontanée pour l'implantation d'un parc de panneaux photovoltaïques sur une surface de 14 hectares. Cette proposition s'intégrant dans les objectifs de développement et de diversification de la plateforme, ainsi que la diversification des recettes, il est proposé d'autoriser le Directeur à lancer un AMI concurrent visant à étudier les offres envisageables pour ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, valident à l'unanimité le lancement d'un AMI concurrent tel que défini ci-dessus, et donne pouvoir au Directeur pour signer les documents y afférents.

Fait à Méaulte le 16 septembre 2024

Le Secrétaire de séance,
M. Franck BEAUVARLET



La Présidente,
Mme Virginie CARON-DECROIX

